

Projets du lot 3

Fiche-projet / PM-3-1 /

Fratin – aménagement d'espaces de convivialité et de rencontre dans l'ancienne école et sur la Place de la Moisson

1. Description du projet

Le projet consiste, d'une part, en la modernisation et l'équipement du bâtiment de l'ancienne école, de manière à en faire un lieu de dynamisation de la vie villageoise. Il s'agira de le rafraîchir, de l'isoler, de le mettre aux normes de confort et de sécurité actuelles, mais aussi de l'équiper et d'en redéfinir les modalités de gestion afin qu'il soit accessible à tous. Il comportera deux salles, où il devra être possible de tenir des réunions, programmer des activités rassemblant les villageois, organiser de petites fêtes de famille.

Il consiste, d'autre part, en l'installation d'une aire de convivialité sur la place centrale du village (Place de la Moisson), ainsi qu'en la remise en usage et en valeur du puits qui la borde, de manière à ce qu'il serve de point d'eau pour les agriculteurs comme pour les services communaux.

Par une autre source de subvention, il est prévu d'installer sur la Place de la Moisson une aire multisports, en lieu et place d'un terrain de basket désaffecté.

Le projet veillera à la bonne intégration et à l'articulation de ces différents volets d'intervention (accessibilité, éléments d'identité visuelle, gestion).

Les bénéficiaires directs (représentants des associations locales, agriculteurs, jeunes, riverains) seront associés à l'élaboration précise et ultime du projet.

2. Justification du projet

D'une manière générale, le projet vise à rencontrer différents besoins, ou combler certaines lacunes, en vue de dynamiser la vie du village et de mieux marquer la centralité de ce dernier.

La modernisation de l'ancienne école répondra directement au manque criant de locaux associatifs et lieu de rencontre couvert à Fratin. Ce bâtiment est communal, central, disponible, peu occupé, en bon état général (enveloppe extérieure), mais vieillot, défraîchi et encombré d'objets entreposés. Fratin ne compte pas d'autre salle de village. Et les nouveaux habitants y sont nombreux.

L'aménagement d'une aire de convivialité sur la place de la Moisson – grande place ouverte au centre du village – donnera à celle-ci une fonction de point de rencontre et de rendez-vous en extérieur pour les habitants. Cette centralité sera encore renforcée par la remise en usage du puits et l'installation d'une aire multisports.

La salle jouxtant la place, ce projet à deux entrées constitue bel et bien un tout homogène, composé de deux espaces servant un même objectif de rencontre villageoise.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses*

culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.

- L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.
- La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.

Le caractère rural du projet tient en l'importance des lieux de rencontre, en intérieur et en extérieur, et des centralités correctement équipés, identifiés comme tels, pour créer une dynamique de vie villageoise. L'usage agricole du puits est aussi une caractéristique typiquement rurale du projet.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;
- « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».

En effet, il vise essentiellement à favoriser la rencontre, la convivialité, l'animation locale, que ce soit par des activités et rendez-vous en intérieur ou en extérieur.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Plaines de jeux (PM-3-11) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12) ;
- Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14).

Fiche-projet / PM-3-2 / Sainte-Marie –aménagement du Cercle Saint-Nicolas en une maison multiservices

1. Description du projet

Le projet consiste à rénover, moderniser et équiper le Cercle Saint-Nicolas afin de le transformer en une maison multiservices accueillant des activités publiques et privées de petite jauge.

Une réflexion préalable avec les forces vives locales sera nécessaire afin de définir les fonctions précises de ce bâtiment, les besoins à rencontrer, les aménagements à prévoir, en incluant dans cette réflexion les autres bâtiments publics proches, à savoir la Roseraie et la Crèche communale, l'intention générale étant de créer un véritable « cœur de village », « cœur de rencontre » au départ de ces trois bâtiments et de leurs abords, dans une logique intergénérationnelle. Le projet « Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village » (PM-1-3) constitue la première phase de mise en œuvre de ce projet global au niveau de la place communale.

Parmi les premières idées émises concernant le Cercle Saint-Nicolas, figurent :

- Améliorer la salle servant à la gym, y adjoindre éventuellement des vestiaires et du rangement de matériel ;
- Tenir des réunions ;
- Organiser des activités de clubs (ateliers, artisanat...) ;
- Accueillir, comme par le passé, des activités culturelles (théâtre), des spectacles de petite dimension en maintenant l'estrade ;
- Servir dans le cadre de la brocante, notamment avec des sanitaires accessibles ;
- Ouvrir le bâtiment vers l'arrière, pour renforcer les liens avec le jardin et l'aire multisports (intérêt notamment pour les cours de gym) ;
- Créer des cheminements vers cette aire et la place communale.

Il apparaît par contre nécessaire d'y éviter les activités bruyantes, les festivités, en raison d'une incompatibilité avec les logements à l'étage et le voisinage, le Cercle étant inséré en mitoyenneté dans une zone de bâti dense. L'accueil d'événements de plus grande taille et/ou potentiellement plus bruyants se fera dans la salle du football transformée en salle polyvalente (projet PM-3-3).

2. Justification du projet

Le Cercle Saint-Nicolas est la salle de village historique de Sainte-Marie-Sur-Semois. Elle est aujourd'hui encore la seule salle communautaire, si l'on excepte la salle du football. Au fil du temps, par sa vétusté et son inadaptabilité, elle a vu partir plusieurs associations qui l'occupaient, comme la Compagnie théâtrale du Nochet et le Club des jeunes.

Elle accueille toutefois encore les activités de gymnastique de l'école ainsi que les répétitions et certaines représentations de théâtre du Patois gaumais. L'étage a été transformé en deux logements sociaux gérés par La Virtonnaise.

Le projet vise à donner une nouvelle vie à cette salle, pour lui permettre de mieux accueillir les activités qui s'y déroulent encore mais aussi de servir à d'autres activités, d'autres associations recherchant des petits espaces adaptés.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Crainces sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en la volonté de donner une nouvelle vie à la salle de village historique de Sainte-Marie-Sur-Semois afin qu'elle joue à nouveau pleinement son rôle de lieu de rencontre, de convivialité, de cohésion sociale, d'animation locale.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général «un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- *« Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».*

En effet, il vise à donner un nouveau souffle à un bâtiment communautaire afin de lui permettre de continuer à servir de support à la vie du village. Adapté à l'accueil de petits spectacles, il contribuera aussi à la vie culturelle locale.

Il contribue de même à l'objectif d'un territoire qui « mène des initiatives collectives visant la transition écologique » en prenant en compte le souci de réduction des consommations énergétiques dans les aménagements projetés.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village (PM-1-3) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;*
- *Sainte-Marie – modernisation de la salle du football (PM-3-3) ;*
- *PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).*

Fiche-projet / PM-3-3 / Sainte-Marie – modernisation de la salle du football

1. Description du projet

Le projet consiste à rénover, moderniser et équiper la salle du football de Sainte-Marie-sur-Semois pour qu'elle puisse servir de salle polyvalente et accueillir des événements publics et privés d'une certaine envergure.

L'infrastructure devra ainsi pouvoir accueillir 200-300 personnes et être composée :

- D'une grande salle polyvalente ;
- D'une plus grande cuisine (professionnelle) ;
- De plus grands sanitaires ;
- D'une partie dédiée au football mais compatible avec la salle principale (buvette, vestiaires).

Elle sera ouverte à de nouvelles activités comme des spectacles (théâtre et autres), cours de sport, réunions et événements d'ampleur, mariages, enterrements, fêtes, etc. En cela, elle sera différente et complémentaire au Cercle Saint-Nicolas qui, par sa taille et sa localisation au cœur du tissu bâti, est réservé à des activités de plus petite jauge et compatibles avec le voisinage.

2. Justification du projet

Sainte-Marie-sur-Semois est un des villages les plus importants de la Commune en termes de population. Malgré cela, il ne dispose aujourd'hui d'aucun bâtiment adapté à l'accueil de manifestations publiques et privées de moyenne et grande tailles (spectacles, événements, réunions, enterrements, fêtes privées...). Seul le Cercle Saint-Nicolas a joué et joue encore le rôle de salle de village mais est, comme expliqué ci-avant, uniquement adapté à des activités de petite ampleur compatibles avec le voisinage.

Le projet vise à pallier ce manque. La salle du football, moyennant les aménagements décrits, s'avère adaptée pour devenir la salle polyvalente en question, en bonne intelligence avec l'activité sportive existante²⁷¹. Elle présente d'autres atouts comme la présence d'un vaste parking ainsi qu'une localisation légèrement à l'écart du cœur du village, limitant ainsi les nuisances de voisinage.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*

²⁷¹ Le bâtiment accueille aussi le Club des jeunes

- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en la volonté de doter un des plus importants villages de la commune d'un lieu adapté à l'accueil de manifestations publiques et privées de moyenne et grande taille, favorisant ainsi la vie communautaire, la rencontre et l'animation locale.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- *« Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».*

En effet, il vise à rendre possible et stimuler la rencontre, la convivialité, l'animation locale en mettant à la disposition de la communauté villageoise un lieu destiné à l'organisation d'événements publics et privés. Adapté à l'accueil de spectacles, il contribuera aussi à l'animation culturelle.

Il contribue par ailleurs à l'objectif d'un territoire qui « mène des initiatives collectives visant la transition écologique » en prenant en compte le souci de réduction des consommations énergétiques dans les aménagements projetés. Il veillera aussi à rencontrer l'objectif de moyens « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village (PM-1-3) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;*
- *Sainte-Marie - aménagement du Cercle Saint-Nicolas en une maison multiservices (PM-3-2) ;*
- *PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).*

Fiche-projet / PM-3-4 /

Villers – aménagement du Cercle Saint-Martin/ancien presbytère et de ses abords

1. Description du projet

Le projet consiste dans un premier temps à définir l'avenir du bâtiment formé du Cercle Saint-Martin et du presbytère puis à l'aménager afin qu'il puisse répondre au mieux aux fonctions et besoins ainsi précisés. Cette réflexion doit inclure les terrains situés à l'avant et à l'arrière du bâtiment.

Il apparaît toutefois d'ores et déjà nécessaire d'améliorer la partie occupée par le Cercle, vétuste, qui joue le rôle de « salle de village », en la rendant accessible pour tous (notamment pour les PMR), sécurisée, aux normes, éclairée et économe en énergie. De nouveaux équipements, comme une cuisine, permettraient aux occupants, dont le Comité des fêtes, de bénéficier d'un outil adapté aux diverses activités qu'ils organisent.

Le local du club des jeunes, trop étroit, mérite lui aussi une rénovation.

Les terrains situés à l'arrière de ce bâtiment pourront accueillir l'espace de convivialité attendu par les habitants en cœur de village, avec une dimension ludique (exemple : plaine de jeux, terrain de pétanque) et nature (exemple : entretien et rajeunissement du verger). Cet espace sera à la fois accessible au grand public et un utile accessoire à la salle pour améliorer l'attrait de celle-ci.

Préalablement à la mise en œuvre du projet, la Commune devra obtenir la maîtrise foncière des lieux, s'agissant aujourd'hui d'une propriété de la Fabrique d'église.

2. Justification du projet

Au centre de Villers-sur-Semois, à l'arrière de l'église, se trouve un bâtiment dont une partie est occupée par le Cercle Saint-Martin et l'autre par le presbytère, aujourd'hui non utilisé. Le tout, en ce compris les terrains alentours, appartient à la Fabrique d'église.

Le Cercle, géré par le Comité des fêtes, fait office de « salle de village » et accueille notamment les 3X20. Un local à l'arrière est utilisé par le club des jeunes. Peu d'activités sont aujourd'hui organisées dans ce bâtiment vu sa vétusté et ses faiblesses telles que sa non-accessibilité pour les PMR (accès par un escalier). C'est la récente salle de l'école qui pallie ces faiblesses même si ce n'est pas sa fonction première.

L'intention est donc d'intervenir sur ce bâtiment afin qu'il retrouve sa véritable fonction de « salle de village » en le modernisant, l'équipant et le rendant accessible par tous les publics, au bénéfice de la vie communautaire. Ceci doit se faire dans le cadre d'une réflexion globale sur l'avenir et les fonctions de l'ensemble de ce bâtiment et ses abords, en ce compris la partie « presbytère ».

Les habitants ont par ailleurs émis le souhait de création d'un espace de convivialité en cœur de village où les villageois, dont les jeunes, pourront se réunir au quotidien. La plaine de jeux actuelle est en effet jugée mal située, trop excentrée en bordure de la Semois, ce qui crée un sentiment d'insécurité du fait qu'il y a peu de contrôle social. Les terrains situés à l'arrière du Cercle sont parfaitement adaptés pour accueillir cet espace.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.
- La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.
- La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.
- L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.
- La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.

Le caractère rural du projet tient en une intervention sur un bâtiment et des espaces à vocation publique afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de support à la vie villageoise, en favorisant la rencontre, la convivialité, l'animation locale.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;
- « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».

En effet, il vise à doter le village d'un bâtiment et d'espaces extérieurs adaptés à la rencontre, à la convivialité et à l'animation locale.

Il contribue aussi à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en agissant sur un bâtiment historique du village (ancien presbytère), ainsi qu'à l'objectif d'un territoire qui « mène des initiatives collectives visant la transition écologique » en prenant en compte le souci de réduction des consommations énergétiques dans les aménagements projetés. Il cherche aussi à faire sien l'objectif de moyens « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » en apportant une attention particulière à l'aménagement des abords.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;
- Plaines de jeux (PM-3-11) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).

**Fiche-projet / PM-3-5 /
Etalle, 18/20 Rue du Moulin –
Réaménagement complet de deux bâtiments mitoyens
en une maison multiservices**

1. Description du projet

Le projet consiste à repenser et réaménager complètement l'espace intérieur de deux bâtiments mitoyens de la rue du Moulin à Etalle, propriétés communales, en les fusionnant, afin d'y réinstaller les occupants actuels dans des conditions de confort, d'économie d'énergie et de sécurité augmentées, mais aussi de pouvoir y développer de nouvelles fonctions et y installer des services du CPAS ouverts au public.

L'enveloppe des deux bâtiments sera conservée. Peut-être les deux toitures seront-elles mises à niveau.

Par contre, tout l'intérieur sera abattu et reconstruit de manière à pouvoir exploiter l'ensemble du volume disponible, en agencant rationnellement les espaces aux fonctions différentes : logements sociaux, espace entreprise, locaux de réunion, bureaux administratifs, zone d'accueil du public. Les accès, l'organisation de la circulation intérieure, l'isolation phonique devront être particulièrement bien pensés pour éviter la dispersion de nuisances et les encombrements, de personnes comme d'objets.

La salle de réunion au rez-de-chaussée sera rendue plus conviviale, pratique et attractive. Le CPAS et l'association Archéval seront plus visibles, accessibles et donc en mesure de rendre un meilleur service à leur public.

Ainsi, le nouvel ensemble jouera pleinement le rôle de maison multiservices au cœur d'Etalle.

Les bénéficiaires directs (locataires, services) seront associés à la définition précise et ultime du projet.

2. Justification du projet

Les deux bâtiments concernés, propriétés communales, sont originellement deux maisons d'habitation qui ont accueilli, au fur et à mesure des années, différents occupants et services, sans qu'aucun plan ou aménagement d'ensemble en ait jamais été réalisé.

Sont aujourd'hui « colocataires » : l'ASBL Archéval, le Secrétariat HoReCa de la province de Luxembourg, un marchand de pianos (activités de vente, d'entreposage et de formation), un club d'Aïkido, un logement I.L.A. pour trois personnes réfugiées. Une grande salle, au rez, accueille des réunions publiques. Un appartement est inoccupé. Le Syndicat d'initiatives et le CPAS y entreposent leurs archives. Certaines parties sont inutilisées, voire inutilisables (accès, état, insalubrité).

La Commune est donc confrontée à une situation de fait insatisfaisante : elle dispose de deux beaux volumes construits en plein centre d'Etalle, qui remplissent diverses fonctions importantes en cet endroit, hébergent différentes catégories de personnes et activités, mais qui ne sont initialement pas conçus pour cette diversité de fonctions et la servent donc d'une manière confuse et imparfaite, avec une grande perte d'espace utile, sans possibilité de développement ou extension supplémentaire, alors même que le besoin s'en fait sentir.

La fusion des deux bâtiments et le réaménagement complet de l'espace ainsi obtenu permettront d'exploiter tout le volume disponible, partant d'accueillir des occupants supplémentaires. Les occupants actuels y seront relogés dans des conditions meilleures (espace agrandi, accessibilité facilitée, nuisances de voisinage réduites, confort et sécurité aux normes actuelles). La diversité des fonctions et activités – logement, entrepreneuriat, entreposage, réunions et services publics – sera maintenue et renforcée. En effet, certains services du CPAS, d'accès public, seront installés dans le bâtiment réaménagé.

De plus, comme le projet se situe au cœur du village, à proximité immédiate de la place des Chasseurs ardennais, de la Mairie, de l'église, de la Bibliothèque et du Grenier du peintre, de plusieurs commerces et services, il participera pleinement, et aussi profitera, de l'effort de renforcement de la fonction polarisatrice d'Etalle.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en l'importance de la réunion de diverses fonctions privées et publiques au sein d'un même bâtiment, d'accessibilité aisée, à proximité du centre névralgique de la commune, pour une population dispersée sur un grand territoire.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages » ;*
- *« Un territoire qui amplifie ses services à la population ».*

Il contribue aussi partiellement à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en agissant sur deux bâtiments existants, mais dont l'état laisse à désirer, ainsi qu'à l'objectif d'un territoire qui « mène des initiatives collectives visant la transition écologique » en prenant en compte le souci de réduction des consommations énergétiques dans les aménagements à réaliser.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*

- *Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5) ;*
- *PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).*

Fiche-projet / PM-3-6 / Buzenol – aménagement d'espaces de convivialité

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager plusieurs espaces de convivialité dans le cœur de Buzenol et à les relier par des cheminements intégrés, le tout dans une approche globale et complémentaire.

Plus précisément, il s'agit :

- De rendre la placette centrale davantage conviviale, par exemple par la mise en valeur du puits, l'installation de bancs, tables de pique-nique, poubelles et point d'eau potable ;
- De créer un espace vert de convivialité dans le triangle situé au croisement entre les rues de Montauban et du Musée en contrebas du village. Cet espace vert/de détente pour les habitants pourrait être constitué d'arbres, d'un petit sentier, d'un jardin partagé et/ou d'un jardin de plantes médicinales et de bancs. Il pourrait aussi accueillir une aire de pétanque et servir de support à des activités nature, notamment en lien avec l'école. Cet espace a été récemment acquis par la Commune ;
- D'aménager et mieux mettre en valeur l'espace du lavoir le long de la rue du Musée. Une prise d'eau ainsi qu'un robinet d'eau potable y seront installés au bénéfice des habitants et promeneurs.

L'aménagement de ces trois espaces sera inclus dans une réflexion plus globale portant sur les cheminements les reliant, sur la mobilité douce, sur l'intégration paysagère ainsi que sur la sécurité routière.

2. Justification du projet

Le centre de Buzenol comporte plusieurs espaces ouverts situés entre des voiries. Mais aucun n'est véritablement aménagé au bénéfice de la rencontre entre habitants, de la convivialité villageoise, de l'accueil de touristes et promeneurs de passage. Leur intégration paysagère dans le tissu bâti est par ailleurs déficitaire.

Les habitants ont montré un intérêt pour que ces espaces puissent jouer un rôle plus fort dans la vie et la cohésion villageoises et participer plus qu'aujourd'hui à la qualité esthétique des lieux, tout en mettant mieux en valeur le patrimoine du village (puits, lavoir).

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*

- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en la création d'espaces de convivialité destinés à la fois aux habitants d'un petit village ainsi qu'aux promeneurs et touristes qui s'y arrêtent.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « *Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- « *Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) » ;*

En effet, il vise à favoriser la rencontre, la convivialité mais aussi l'animation locale en créant des espaces publics spécifiquement aménagés à cet effet.

Il contribue aussi à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en cherchant à mieux mettre en valeur le petit patrimoine villageois (puits, lavoir).

Il répond aussi particulièrement à l'objectif de moyens « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » grâce à la réflexion globale dans laquelle il s'inscrit qui prendra en compte ces deux dimensions.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Plaines de jeux (PM-3-11) ;*
- *Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13) ;*
- *Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14).*

Fiche-projet / PM-3-7 / Chantemelle – aménagement d'un espace vert central

4. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement en parc d'un espace vert, clairement délimité, situé au centre du village, dans le prolongement de la plaine de jeux.

Il s'agira de le renseigner, d'en définir et indiquer les usages, d'en restaurer les murs d'enceinte, de l'équiper d'éléments de convivialité – tables et bancs, aire barbecue – d'en organiser les accès et d'y tracer un cheminement.

Une mare ou un étang sera également créé dans la partie la plus humide de la zone.

Il sera veillé à la qualité de l'intégration paysagère de ce parc dans le village (aménagements et mobilier discrets, respectueux de la nature et de l'histoire du lieu, en accord avec l'aspect aéré du village).

Ce petit parc au cœur de Chantemelle offrira aux habitants la possibilité de se balader, de se distraire, de se rencontrer dans un espace vert à proximité de chez eux. Cette opportunité sera particulièrement bienvenue pour les familles avec petit(s) enfant(s), les personnes âgées et les occupants d'immeubles à appartements.

Les bénéficiaires directs (représentants des associations locales, riverains) seront associés à l'élaboration précise et ultime du projet.

5. Justification du projet

Chantemelle est un petit village de la commune d'Etalle, distant des axes majeurs de circulation, fort aéré.

S'il dispose d'un certain nombre d'espaces publics, aucun toutefois n'est aménagé de manière agréable ou conviviale.

L'espace vert en question a été acquis voici quelques années par la Commune pour mettre fin à un projet de lotissement. Il a donc pour fonction de n'être pas bâti.

Situé près du centre du village, délimité par la plaine de jeux, l'arrière de maisons et une voirie paisible, il a déjà l'allure générale d'un parc : prairie verdoyante, délimitations nettes.

Son aménagement – éléments de convivialité, parcours de promenade – comblera le manque d'espace extérieur chaleureux, de lieu de rencontre et de balade, de zone récréative pour les enfants à Chantemelle.

Le projet viendra en complément d'initiatives déjà prises pour aménager cette zone, d'une part par le Contrat rivière Semois-Chiers pour y créer une mare ou mardelle, d'autre part par une association villageoise pour y installer un terrain de pétanque (appel à projet de la Fondation Roi Baudouin).

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*

- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en l'importance des lieux de rencontre, en intérieur et en extérieur, et des centralités correctement équipés, identifiés comme tels, pour créer une dynamique de vie villageoise, un sentiment d'appartenance locale, ainsi qu'en la préservation et la mise en valeur des espaces verts au centre des villages.

6. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « *Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- « *Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».*

Il contribue aussi à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en agissant sur un élément patrimonial du village.

En effet, il vise essentiellement à favoriser la rencontre, la convivialité, l'animation locale, par la possibilité accrue d'activités et rendez-vous en extérieur.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Chantemelle – aménagement de l'espace entre la salle et l'école (PM-3-8) ;*
- *Plaines de jeux (PM-3-11) ;*
- *Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14).*

Fiche-projet / PM-3-8 / Chantemelle – aménagement de l'espace entre la salle et l'école

1. Description du projet

Le projet consiste en un réaménagement, une verdurisation, un équipement léger du grand espace public situé au centre de Chantemelle, entre l'école et un petit îlot construit comprenant trois habitations privées et le bâtiment du Cercle (salle de village), interdit à la circulation des voitures, sans réel usage et uniquement couvert de tarmac.

Il s'agira de rendre cet espace plus vert, attractif, accueillant et structurant, en y réintroduisant des éléments de nature (parterres, plantations, espace vert, etc.) et quelques équipements tels un banc, un abri pour vélos et des panneaux de départ de balades.

L'espace devra toutefois pouvoir continuer à accueillir la fête foraine du village.

L'école, le Cercle, les riverains disposeront ainsi d'un espace supplémentaire pour leurs activités, actuelles ou nouvelles. Et Chantemelle y gagnera la vraie place de village dont il est dépourvu aujourd'hui.

Les bénéficiaires directs (représentants des associations locales, riverains) seront associés à l'élaboration précise et ultime du projet.

2. Justification du projet

Chantemelle est un petit village de la commune d'Etalle, distant des axes majeurs de circulation, fort aéré.

S'il dispose d'un certain nombre d'espaces publics, aucun toutefois n'est aménagé de manière agréable ou conviviale. Et aucun ne tient lieu de centralité du village.

L'espace en question dispose pourtant de tous les atouts nécessaires pour jouer le rôle d'espace structurant de Chantemelle : il est au centre du village, échappe à la circulation automobile, est bordé par les deux principaux pôles de rencontre des habitants – l'école et la salle de village –, accueille annuellement la fête foraine et un food-truck mensuellement.

Les interventions prévues servent donc cet objectif : doter le village d'une place centrale accueillante, au cachet verdoyant, propice à la rencontre et aux activités citoyennes.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*

- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en l'importance des lieux de rencontre, en intérieur et en extérieur, et des centralités correctement équipés, identifiés comme tels, pour créer une dynamique de vie villageoise, un sentiment d'appartenance locale, ainsi qu'en l'importance de la préservation et de la mise en valeur des espaces centraux des villages.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général «un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- *« Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».*

En effet, il vise essentiellement à favoriser la rencontre, la convivialité, l'animation locale, par la possibilité accrue d'activités et rendez-vous en extérieur.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Chantemelle – aménagement d'un espace vert central (PM-3-7).*

Fiche-projet / PM-3-9 / Mortinsart – aménagement des abords du lavoir

1. Description du projet

Le projet vise à valoriser le site du lavoir de Mortinsart par la création d'un espace extérieur convivial destiné à devenir un lieu de rencontre entre habitants, un site adapté à l'organisation d'activités villageoises.

L'arrière et les côtés du bâtiment seront nettoyés, assainis, pour pouvoir accueillir divers équipements restant à préciser, comme un kiosque à barbecue, des bancs, une petite aire de jeux.

Ce projet sera aussi mis à profit pour finaliser la restauration du lavoir (rafraîchissement des crépis intérieur et extérieur, rénovation du trop-plein d'évacuation des eaux...).

Enfin, des panneaux didactiques rappelleront la fonction passée de ces lieux.

2. Justification du projet

Mortinsart présente la particularité de ne disposer d'aucune salle communautaire ou lieu de rencontre extérieur, si l'on excepte une petite plaine de jeux.

En réalité, ce hameau vit en étroite synergie avec Villers-sur-Semois et son école, son église, ses salles et activités. Seul un barbecue annuel réunit les habitants de Mortinsart au sein même de leur lieu de vie.

Sans vouloir gommer cette relation forte avec le village voisin, l'espace convivial permettra aux habitants de bénéficier d'un endroit où ils pourront se rencontrer, se réunir, au quotidien ou lors d'événements plus ponctuels.

Cette rencontre est d'autant plus importante que ce hameau est en croissance et que l'intégration des nouveaux habitants est une dimension fortement souhaitée.

Le lavoir (non classé) apparaît être l'endroit idéal pour accueillir cet espace de rencontre, rappelant ainsi sa fonction passée de lieu communautaire. Sa rénovation a déjà été initiée par la commune et l'asbl Archétal (réfection de la toiture, nettoyage des bacs).

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en une intervention sur les lieux d'un petit patrimoine villageois afin d'en faire, comme lorsqu'il était encore utilisé, un lieu de rencontre en habitants.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;
- « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».

En effet, il vise à favoriser la rencontre, la convivialité, l'animation locale en aménageant spécifiquement un lieu à cet effet dans un hameau qui en est dépourvu.

Il contribue aussi à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en finalisant la rénovation d'un élément du petit patrimoine villageois et en aménageant ces abords, tout en apportant une dimension didactique par la pose de panneaux.

Le projet est aussi en phase avec l'objectif de moyens « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Plaines de jeux (PM-3-11) ;*
- *Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14).*

Fiche-projet / PM-3-10 / Sivry – aménagement de la placette centrale

1. Description du projet

Le projet consiste en une mise en valeur du petit espace public, situé au milieu du village, en bordure de voirie, où se trouvent le lavoir, un abribus (sans usage), une plaine de jeux et un bel arbre. Il s'agira de procéder à un entretien approfondi du lieu, un rafraîchissement et une remise en valeur et en service du lavoir (au profit des agriculteurs, entre autres usagers), l'installation d'une aire de pique-nique, une sécurisation et une signalisation appropriée de l'endroit, de ses fonctions, de son histoire (lavoir). Une réflexion sera aussi engagée avec le TEC pour éventuellement attacher l'arrêt de bus à cette placette.

Le projet consistera également en la création d'une liaison sécurisée, en bordure de voirie, entre la placette centrale et la Maison de village, distante de quelques centaines de mètres.

Les bénéficiaires directs (comité de gestion de la Maison de village, riverains, agriculteurs) seront associés à l'élaboration précise et ultime du projet.

La mise en œuvre du projet nécessitera une vérification du statut de propriété.

2. Justification du projet

Sivry est un village-rue posé en bordure d'une voirie régionale fort fréquentée. Il compte un peu plus de deux cents habitants, répartis sur 75 maisons. On y trouve une salle de village – en sortie de village – animée par un comité de village. Par contre, il n'y a à Sivry ni église, ni école, ni entreprise (à part trois fermes), ni place de village. En l'absence de trottoirs comme d'usoires, la distance entre les maisons et la voirie est faible et la mobilité douce, insécurisante.

Le projet vise dès lors à doter Sivry d'une petite centralité à cachet patrimonial, en tirant parti de la mise en valeur des biens publics réunis sur un seul et même petit espace. Cet espace se situe précisément au centre du village, à un carrefour entre la voirie principale et un petit chemin vicinal conduisant à la Semois et à la forêt. Il regroupe en outre déjà des équipements à fonction communautaire.

Bien entretenu, mieux signalé, agencé, mis en valeur, connecté par une liaison piétonne à la maison de village (excentrée), il donnera une marque d'identité au village-rue de Sivry, incitera davantage à la rencontre des habitants, contribuera à la sécurisation de la traversée du village.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*

- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en l'importance des espaces de rencontre, en intérieur et en extérieur, et des centralités correctement équipés, identifiés comme tels, pour créer une dynamique de vie villageoise. L'usage agricole du lavoir est aussi une caractéristique typiquement rurale du projet.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- « *Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble)* » ;
- « *Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture)* ».

En effet, il vise à favoriser la rencontre, la convivialité, l'animation locale, par une intervention d'ensemble au niveau d'un espace public, dont il contribuera à affirmer la centralité.

Il contribue aussi à l'objectif d'un territoire qui « poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en agissant sur des éléments patrimoniaux.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Plaines de jeux (PM-3-11) ;*
- *Remise en service du petit patrimoine villageois (PM-3-14).*

Fiche-projet / PM-3-11 / Plaines de jeux

1. Description du projet

Le projet consiste à rafraîchir, rénover et améliorer les petites plaines de jeux villageoises suivantes :

- Buzenol (à étoffer avec des jeux pour les 7-8 ans, à mieux intégrer) ;
- Villers-sur-Semois (à rafraîchir et moderniser, à mieux intégrer dans son environnement) ;
- Mortinsart (à rafraîchir, à agrandir avec des jeux pour un public plus âgé, à sécuriser par rapport au trafic routier) ;
- Vance (Petite Chauvière – à rénover et étoffer + Rue des Cerisiers – idem) ;
- Sainte-Marie (football – à rénover et étoffer) ;
- Etalle (école – à rafraîchir et étoffer).

S'y ajoute la création d'une plaine de jeux dans le nouveau quartier d'habitat dit « Fergenwez » à Etalle.

Plusieurs plaines de jeux (à créer ou à améliorer) font par ailleurs partie de projets plus globaux, à Fratin (place de la Moisson - PM-3-1), Sainte-Marie-sur-Semois (place communale – PM-1-2), à Chantemelle (espace vert – PM-3-7), à Villers-sur-Semois (aire de convivialité derrière le Cercle Saint-Martin – PM-3-4), à Mortinsart (abords du lavoir – PM-3-9) et à Sivry (placette centrale – PM-3-10).

Dans la mesure du possible, l'intention est de définir puis adopter un fil conducteur pour les interventions sur les plaines de jeux situées dans les différents villages afin de les doter d'une identité partagée (thématique, design...).

2. Justification du projet

Les villages d'Etalle sont déjà richement dotés en petites plaines et aires de jeux. Mais certaines sont vétustes et/ou trop petites et/ou inadaptées pour toutes les tranches d'âge de la population jeune et/ou insuffisamment intégrées dans leur environnement. Des manques sont par ailleurs constatés dans certains nouveaux quartiers d'habitat comme à « Fergenwez ».

Les habitants ont souhaité que le réseau de plaines de jeux soit amélioré et étoffé, considérant leur importance, à la fois pour la détente et l'amusement du jeune public concerné, ainsi que comme lieu de rencontre entre enfants mais aussi entre leurs accompagnants.

Présentes dans chaque village, parfois à plusieurs endroits, ces plaines pourront, si possible, être utilisées comme un fil conducteur renforçant l'identité stabuloise grâce par exemple à l'utilisation d'une thématique commune, d'un design similaire.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité. Les faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de*

l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.

- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le caractère rural du projet tient en la volonté de s'appuyer sur des plaines de jeux judicieusement calibrées et localisées pour contribuer à l'épanouissement des enfants des villages et à la rencontre entre ceux-ci et entre leurs accompagnants.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux des objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;*
- *« Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ».*

Il cherche de fait à créer et améliorer les plaines de jeux en tant que lieux de détente et de rencontre importants entre enfants mais aussi entre ceux qui les y accompagnent.

Il contribue aussi à l'objectif de moyens « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » car plusieurs projets visent précisément à améliorer cette intégration des plaines dans leur environnement et à les sécuriser par rapport au trafic automobile.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Tous les projets globaux comprenant une plaine de jeux à rénover ou à créer (voir liste dans le point « description du projet ») ;*
- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;*
- *Réseau social local (PI-1-2).*

Fiche-projet / PM-3-12 / PAEDC : réalisation des projets

1. Description du projet

Le projet consiste en l'instruction et la mise en œuvre progressive des différentes actions « raisonnables » (en phase avec le budget communal ou tenant compte du potentiel humain de la Commune) décrites dans le Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) déposé à la Convention des Maires, à laquelle la Commune a adhéré en mai 2019²⁷².

Lancée en 2008, la Convention des Maires est une initiative de la Commission européenne invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen « 3 x 20 en 2020 », à savoir réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020²⁷³

Les actions répertoriées dans le PAEDC ont pour but prioritaire de réduire les émissions CO₂ de 40 % sur le territoire d'Etalle (objectif 2030 : -10.570 T). Elles ont pour buts secondaires de réduire la consommation énergétique de 27 % sur le territoire (objectif 2030 : -27.723 MW) et de produire, via les énergies renouvelables, 27 % de la consommation locale (objectif 2030 : +27.723 MW)²⁷⁴.

Le PAEDC d'Etalle comporte 140 fiches-action qui se répartissent en quatre grandes catégories :

- Communication ;
- Mobilisation ;
- Formation ;
- Projets.

La catégorie « projets » comprend de multiples actions nécessitant des investissements matériels : chauffage biomasse, réseau de chaleur, éolienne 10 kWh, centrale biogaz, divers dispositifs d'électrification/gazéification (CNG) du parc automobile, divers dispositifs de réduction de la consommation d'énergie privée et publique (chaudière, éclairage, isolation).

2. Justification du projet

Etalle est concernée par la problématique du réchauffement climatique et par la nécessité d'agir afin de réduire notablement et durablement son empreinte carbone.

Jusqu'à présent, les efforts accomplis en ce sens sur le territoire l'ont été principalement par des habitants eux-mêmes et par quelques entreprises (placement massif de panneaux photovoltaïques et solaires ; une unité de chauffage par plaquettes forestières). La Commune, pour sa part, a fait porter son effort sur l'octroi de primes à l'isolation de toiture et à l'installation de chauffe-eau solaire, ainsi que sur la participation au projet Gaume-Energies, du

²⁷² Source : https://www.conventiondesmaires.eu/a-propos/communaute-de-la-convention/signataires-fr/overview.html?scity_id=26402

²⁷³ Source : <https://www.uvcw.be/focus/energie/art-2312>. Entretemps, l'horizon 2020 est devenu horizon 2030 et l'objectif a été renforcé à 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

²⁷⁴ Par rapport à l'année de référence 2006.

Parc naturel de Gaume. Pour suivre ces dossiers, elle disposait d'un éco-passeur à temps partiel.

La hauteur et l'urgence du défi climatique, le niveau de conviction et d'engagement des citoyens, l'ont poussée à nourrir une ambition plus haute, affirmée en 2019. Celle-ci est consignée dans le PAEDC. Elle s'engage donc sur des objectifs chiffrés à atteindre en dix ans, par de multiples actions et investissements, précisément répertoriés, en toute transparence et en association avec les habitants et les entreprises du territoire.

Ce projet, en ses différentes réalisations, répondra à une demande sociale de plus en plus insistante et façonnera de nouveaux comportements. Il préparera le territoire à la décennie 2030-2040 en termes d'autonomie et de sobriété énergétiques.

Ceci est à la portée d'une commune à la gestion rigoureuse, à la population majoritairement dotée de moyens financiers importants.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Regret important sur l'insuffisance d'inscription de la Commune dans la dynamique du développement durable et de l'énergie verte, sur le travail « au coup par coup », sans réelle vision globale du développement. En résultent certains aménagements considérés comme incohérents ou non aboutis, des sites à potentiel non utilisés ainsi qu'une insuffisance d'outils et actions de sensibilisation.*
- *Les habitants montrent avoir conscience de la richesse de l'environnement, mais aussi de sa fragilité face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui, qu'elles soient locales ou globales (changements climatiques).*
- *L'absence de rôle de l'agriculture en matière énergétique.*

Le caractère rural du projet tient en la spécificité de certaines actions qui exploiteront le potentiel énergétique propre à un territoire rural : production de biomasse, de biogaz, d'hydroélectricité, d'électricité éolienne.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « A dix ans, un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté » et, très exactement, l'objectif spécifique « Un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique », par l'instruction et la réalisation des fiches-action du Plan d'action énergie durable-climat.

Il soutient également l'objectif transversal du PCDR « Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial », par l'effort d'information, sensibilisation, formation et mobilisation de l'ensemble des habitants sur lequel reposera en grande part sa réussite.

Il renvoie aussi à cette considération de moyens du PCDR « Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement », car l'ensemble des actions qui seront entreprises sous son égide participe d'un même plan d'ensemble, visant un objectif global à 10 ans, de niveau européen.

Dans le principe, il sera étroitement articulé avec tous les projets matériels du PCDR, puisque la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone sera requise pour chaque rénovation, construction ou aménagement neuf.

Il entretiendra un lien direct avec les projets suivants :

- *Sainte-Marie-sur-Semois – aménagement du cœur de village (PM-1-3), où il est explicitement question d'un réseau de chaleur entre les divers bâtiments de service ;*

- Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1) ;
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5), où il est envisageable de créer un réseau de chaleur entre différents bâtiments publics et privés ;
- Connexion au gaz de ville (PM-3-15) ;
- Création d'un quai de chargement ferroviaire (PM-3-18) ;
- Réseau social local (PI-1-2).

Fiche-projet / PM-3-13 / Création de jardins et vergers partagés

1. Description du projet

Le projet consiste à concevoir, aménager puis animer, via un comité de suivi, un ou plusieurs jardins partagés et un ou plusieurs vergers collectifs dans les villages, à des endroits à déterminer en fonction de l'émergence de porteurs, de l'intérêt d'habitants pour ces initiatives et d'espaces adaptés disponibles. Ces initiatives s'inspireront des démarches en cours pour la création d'un potager partagé dans le village d'Etalle, lui-même s'inspirant de l'expérience voisine de Saint-Léger.

D'abord vus comme des espaces de production de légumes, les potagers collectifs sont maintenant considérés aussi comme des lieux d'échanges sociaux, de transmission de savoirs, de détente et d'entraide.

Les potagers collectifs peuvent prendre plusieurs formes. Ils rassemblent les jardins-potagers ouvriers, urbains, collectifs, partagés, d'insertion sociale, pédagogiques ou encore de formation professionnelle.

Depuis quelques années, les potagers partagés connaissent un regain d'intérêt et attirent de plus en plus un public jeune et varié.

Le mode d'organisation va du potager collectif au sens strict du terme, où tout le monde sème, entretient et récolte une parcelle commune, au potager parcellisé, où chacun jardine son petit coin de terre. Dans les deux cas, les potagers collectifs permettent un échange de savoirs et de pratiques particulièrement riche et intense !

Lorsque l'objectif principal est la production de légumes, les potagers collectifs sont plus difficiles à organiser, car le travail et la récolte doivent être partagés entre les jardiniers.

Par ailleurs, les potagers parcellisés n'empêchent pas des échanges de légumes parfois massifs entre les jardiniers.

C'est sans doute une bonne façon pour les novices d'apprendre les bases du jardinage avec des jardiniers plus expérimentés²⁷⁵.

La création de vergers collectifs est moins fréquente mais part du même principe de partage, de lien social, d'apprentissage. Ceux-ci peuvent par ailleurs utilement être conçus dans un objectif écologique et paysager.

2. Justification du projet

Le projet vise à créer des lieux et moments supplémentaires de rencontre, de partage entre habitants autour d'une thématique précise, la production de légumes et de fruits du verger. Pour certains habitants, c'est cette dynamique citoyenne qui sera le principal moteur d'investissement dans le projet. Pour d'autres, surtout ceux qui ne disposent pas d'espace extérieur autour de leur logement, ce projet sera aussi important pour produire leur propre alimentation, de manière la plus saine possible et d'apprendre à le faire s'ils ne disposent pas d'expérience en ce domaine.

²⁷⁵ Source : <http://www.asblrcr.be/potager-collectif>

Si nombre d'habitants bénéficient d'espaces extérieurs autour de leur domicile où ils peuvent créer leurs propres potager et verger, l'émergence de nouvelles manières d'habiter, comme les immeubles à appartements, rend cela difficile pour une part sans cesse croissante de la population, qui pourra se montrer intéressée par l'initiative.

Enfin, ce projet permet, à son échelle, d'inverser la tendance de disparition des vergers, qui sont aujourd'hui peu fréquents sur Etalle, tout en veillant à ce que les espaces créés jouent un rôle utile en matière de biodiversité et de qualité paysagère.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Si la mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.*
- *L'émergence de nouvelles manières d'habiter.*
- *Des manquements ne permettant pas aux jeunes et aux personnes âgées de trouver complètement leur place à Etalle, en ce compris en matière de logement.*
- *La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.*
- *Rupture globalement regrettée entre la forte identité gaumaise des cœurs de village et de l'habitat traditionnel d'une part et l'urbanisation et l'habitat récents d'autre part. Les immeubles à appartements en émergence peuvent contribuer à cette rupture et avoir un impact négatif sur la cohésion villageoise.*
- *Conscience de la richesse de l'environnement dans lequel ils vivent, considéré au sens large (nature, paysages, patrimoine...), mais aussi de sa fragilité face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui.*

Le caractère rural du projet tient à la mise en œuvre d'initiatives partagées à l'échelle des villages, répondant aux besoins de cohésion sociale, d'échanges, d'apprentissage, autour de pratiques liées à la production alimentaire de légumes et fruits du verger.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et cet objectif spécifique « un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » par la création d'espaces et de moments supplémentaires de rencontre, de partage, d'apprentissage à l'échelle villageoise.

Accessoirement, il contribue à « un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » en veillant à créer et gérer les espaces partagés en faveur de la biodiversité et des paysages.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;*
- *Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4) ;*
- *Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1) ;*
- *Etalle - aménagement des abords de la Semois (PM-2-3) ;*
- *Aménagement d'espaces et bâtiments publics villageois (PM-3-1 à PM-3-11) ;*
- *Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2).*

Fiche-projet / PM-3-14 / Remise en service du petit patrimoine villageois

1. Description du projet

Le projet consiste en la remise en service du petit patrimoine villageois « utilitaire », celui-ci étant essentiellement lié à l'eau : pompes, fontaines, lavoirs. Par extension, la remise en service d'éléments historiques de plus grande ampleur, comme d'anciens moulins, sera envisagée.

Sur base de l'inventaire du patrimoine disponible, un état des lieux et une étude seront réalisés afin d'identifier les éléments qui peuvent techniquement fonctionner à nouveau et à quelles conditions, financières notamment. Des subsides seront alors sollicités et les travaux effectués pour les éléments retenus.

Ce projet associera la Commune, la CLDR et l'asbl *Archétal* ainsi que les organismes et ressources actifs en faveur du patrimoine.

2. Justification du projet

Sur la commune d'Etalle, le petit patrimoine villageois est bien présent et diversifié. Outre de nombreux éléments religieux (chapelles, croix, cimetières...), beaucoup sont les témoins des usages passés liés à l'eau, avant l'arrivée de la distribution publique : pompes, fontaines et lavoirs. Plusieurs d'entre eux sont classés (trois pompes à Sainte-Marie sur Semois, le lavoir de Villers-sur-Semois, le lavoir de Mortinsart).

Au fil des ans, leur utilisation quotidienne faiblissant voire disparaissant, beaucoup de ces éléments sont devenus inopérants : pompes plus alimentées, lavoirs et fontaines à sec ou dont l'approvisionnement en eau se tarit progressivement.

La CLDR a exprimé le souhait, là où c'est possible, de remettre en service ces éléments qui font partie intégrante du paysage villageois. Cette remise en service présente en effet plusieurs avantages :

- La fonction de certains éléments peut encore répondre à des besoins d'aujourd'hui. Ainsi, certaines pompes peuvent servir de points d'eau potable, ce qui peut être utile aux promeneurs. De même, certaines fontaines peuvent encore servir à l'abreuvement d'animaux ;
- L'eau est par nature un élément très attractif. Ainsi, les éléments remis en service peuvent-ils davantage servir de cadre pour certaines activités, de lieux de rassemblement pour les villageois, de supports à la transmission des savoirs liés à l'histoire et au patrimoine, sans oublier leur attrait touristique ainsi renforcé ;
- Au final, cette remise en service contribue à renforcer l'image d'Etalle comme commune liée étroitement à l'or bleu.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *Conscience de la richesse de l'environnement dans lequel ils vivent, considéré au sens large (nature, paysages, patrimoine...), mais aussi de sa fragilité.*
- *La question de l'avenir des ressources importantes pour Etalle comme la forêt, la surface agricole et l'eau est posée.*

- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*
- *La relation au tourisme est plus ambiguë. Si certains pointent la méconnaissance et la sous-utilisation des nombreux arguments et du riche potentiel touristique du territoire, d'autres voient positivement la faible présence de touristes. Une question se pose explicitement : la cible prioritaire de la promotion touristique doit-elle être le visiteur extérieur, ou l'habitant d'Étalle, peu au fait de la diversité des richesses de sa commune ?*

Le caractère rural du projet tient en la valorisation d'éléments de petit patrimoine typiques des entités rurales et à leur utilisation au profit de la cohésion villageoise et d'un tourisme doux.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté » et trois des objectifs spécifiques qui en découlent : « un territoire qui organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences », « un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » et « un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes ».

En effet, l'objectif premier du projet est plus qu'utilitaire. Il vise à « faire communauté » autour du patrimoine remis en service, qui peut ainsi, plus qu'aujourd'hui, être le support à des événements, à des rassemblements, à des actions de transmission des connaissances et de sensibilisation à l'histoire et au patrimoine des lieux, sans oublier une meilleure mise en valeur à des fins touristiques.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- *Réseau social local (PI-1-2) ;*
- *Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3).*

Fiche-projet / PM-3-15 / Connexion au gaz de ville

1. Description du projet

Le projet consiste en la réalisation des démarches visant à aboutir à la connexion d'Etalle et de ses villages au gaz de ville, au départ de la conduite principale traversant le territoire.

Il s'agit de prendre contact avec les opérateurs concernés par la distribution de cette énergie, de leur démontrer la pertinence de la connexion, de négocier et de suivre sa concrétisation. Ces contacts, sous la houlette de la Commune, associeront différentes catégories de consommateurs potentiellement importants du territoire (entreprises, acteurs locaux) pour donner davantage de poids à la demande.

2. Justification du projet

Comme d'autres communes rurales, Etalle vit un paradoxe : alors qu'elle est traversée par une conduite principale de gaz naturel, les habitations, les bâtiments publics et les entreprises ne peuvent s'y raccorder.

La croissance démographique que vit la Commune ainsi que son dynamisme économique se matérialisant par la présence de plusieurs zones d'activités et de nombreuses entreprises, dont certaines manufacturières de taille importante, ne semblent ainsi pas suffire à convaincre les opérateurs de distribution d'énergie du potentiel « clientèle » local.

En accord avec son PAEDC, pouvoir bénéficier d'une énergie moins polluante que les dérivés du pétrole pourrait cependant permettre à Etalle de diminuer son impact environnemental, à côté d'autres solutions comme le recours accru aux énergies renouvelables, les réductions de consommation, etc.

Ceci sans oublier son coût moins élevé que les énergies classiques, ce qui représente un autre avantage pour les différentes catégories de consommateurs concernées.

Ce projet est aussi à mettre en lien avec le développement en cours, en province de Luxembourg, d'un réseau de distribution de carburant pour les véhicules, sans cesse plus nombreux, roulant au gaz naturel comprimé (CNG).

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie.*
- *Conscience de la richesse de l'environnement, mais aussi de sa fragilité face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui, qu'elles soient locales (croissance démographique, urbanisation, pollution, avenir de l'agriculture...) ou globales (changements climatiques).*
- *La volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*

Le caractère rural du projet tient en la volonté de permettre à un territoire rural, malgré un potentiel de consommation plus faible que celui des grands centres urbains et économiques, de bénéficier d'une énergie avantageuse sur plusieurs plans, d'autant qu'elle est présente sur place.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté » et cet objectif spécifique « un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique », par la volonté de s'appuyer davantage sur une énergie plus propre que les dérivés du pétrole tout en diversifiant le mix énergétique disponible, en associant les consommateurs importants (entreprises, acteurs du territoire) aux démarches entreprises.

Il entretient un lien privilégié avec cet autre projet du PCDR :

- *PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).*

Fiche-projet / PM-3-16 / Fergenwez – mise en œuvre du lotissement et création de logements tremplins

1. Description du projet

Le projet consiste en la poursuite de l'équipement, du lotissement et de la commercialisation de la zone d'habitat à caractère rural appelée « Lotissement de Fergenwez », située à Etalle, dont la première phase (dite Mouche d'Ethe) a déjà été mise en œuvre par la Commune. Ce projet se fera suivant les prescriptions du Plan communal d'Aménagement révisionnel ayant permis de transformer ces terrains en zone d'habitat au plan de secteur.

Sera aussi envisagée l'implantation, sur ce périmètre, d'un ou plusieurs logements tremplins permettant aux jeunes de trouver des solutions de logement à loyer modéré puis de s'installer durablement sur le territoire communal. Il s'agira de définir le nombre et la configuration des logements après avoir identifié le public cible, de préciser, avec la CLDR, les critères d'attribution des logements et les conditions de location puis de concrétiser le projet.

2. Justification du projet

Le projet, dans ses deux dimensions, vise à proposer des solutions de logement supplémentaires, à coût maîtrisé, dans un contexte de raréfaction de l'offre et de forte pression foncière, se traduisant par une envolée des prix tant en acquisition de terrains et bâtiments qu'en location. Cette situation, qui perdurera au vu des perspectives de croissance démographique, rend difficile l'implantation durable de certains publics, dont les jeunes, qui ne bénéficient pas de ressources financières suffisantes.

Grâce à la mise en œuvre du lotissement, la Commune mettra sur le marché de nombreuses parcelles à bâtir (potentiel de 700 logements), à prix adaptés, répondant ainsi à la demande sur plusieurs années.

Grâce aux logements tremplins, elle va un pas plus loin, en focalisant son action sur le jeune public en l'aidant à s'installer ensuite durablement sur le territoire communal, et ce grâce à plusieurs mécanismes : une location à durée déterminée, un loyer modéré et un système de rétrocession partielle de celui-ci en cas de domiciliation ultérieure sur Etalle.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *L'évolution du profil de population, la croissance démographique et l'émergence de nouvelles manières d'habiter.*
- *Manquements ne permettant pas aux jeunes et aux personnes âgées de trouver complètement leur place à Etalle, en ce compris en matière de logement.*
- *La pression foncière qui caractérise le territoire et la difficulté qui en découle pour les jeunes et personnes âgées de s'y installer ou d'y rester.*

Le caractère rural du projet tient à la mise en œuvre de solutions de logement adaptées aux réalités d'un territoire rural qui subit une forte pression foncière.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et cet objectif spécifique « un territoire qui poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie », par la mise en œuvre concrète de solutions de logements, tant en acquisition qu'en location.

Il entretient un lien privilégié avec cet autre projet du PCDR :

- *Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PM-1-4)*

Fiche-projet / PM-3-17 / Création d'un atelier rural « Filière bois »

1. Description du projet

Le projet consiste à construire, aménager et équiper, sur la future zone d'activité économique « Huombois »²⁷⁶, un bâtiment destiné à accueillir une ou plusieurs activités, naissantes ou en développement, de la filière bois, de 1^{er} ou, plus vraisemblablement, de 2^e transformation du bois.

La réalisation du projet implique la modification du Plan de secteur afin de consacrer « Huombois », pour tout ou partie, en « zone d'activité économique » vouée à l'installation d'activités artisanales de 2^e et 3^e transformations du bois, l'obtention des autorisations requises, la détermination exacte de la configuration du bâtiment et de ses équipements avec les acteurs existants de la filière bois.

2. Justification du projet

La filière bois est complète sur le territoire d'Etalle, commune à forte couverture forestière de surcroît (près de 42% du territoire).

Elle se compose d'exploitants forestiers, de deux scieries, de plusieurs entreprises hautement spécialisées – charpentes de longue portée, construction modulaire, thermo-traitement – et d'artisans menuisiers.

Elle pèse donc d'un grand poids dans l'économie locale, dans l'emploi local, dans la valorisation d'une des principales ressources naturelles locales. Elle comporte aussi un important volet intégration sociale, puisqu'une des entreprises de la filière est une entreprise de travail adapté.

Cette importance générale déborde largement les frontières d'Etalle, par les marchés atteints, la technologie employée, la réputation générale²⁷⁷.

La Commune et la CLDR sont bien conscientes de cette richesse pour le territoire et la région. Elles entendent œuvrer, à la fois, à sa mise en valeur et à son amplification. Elles considèrent que l'importance et la spécificité de la filière bois sont de nature à susciter l'émergence d'activités économiques supplémentaires, en amont, en aval, ou au service des entreprises existantes.

Ce projet contribuera en outre à maintenir le haut niveau de développement économique qui caractérise Etalle et à soutenir une dynamique de création d'entreprises un peu moindre que dans l'arrondissement

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *La volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*
- *Les habitants montrent avoir conscience de la richesse de l'environnement dans lequel ils vivent.*

²⁷⁶ « Huombois » (34 ha) est en zone forestière, mais n'est plus soumise au régime forestier. Une autorisation existe pour des activités d'exploitation forestière.

²⁷⁷ C'est une entreprise locale – Artbois – qui a été appelée en urgence pour fournir de longues poutres en lamellé-collé nécessaires à la consolidation de la cathédrale Notre-Dame de Paris après son incendie, en avril 2019.

- *La question de l'avenir des ressources importantes pour Etalle comme la forêt, la surface agricole et l'eau est posée, dans un contexte d'incertitude sur l'avenir de ces secteurs.*

Le caractère rural du projet tient en l'expansion, l'étoffement d'un secteur économique typiquement rural, attaché à l'exploitation d'une ressource naturelle consubstantielle à l'espace rural.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « A dix ans, un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et, très explicitement, l'objectif spécifique « Un territoire qui augmente son espace pour entreprendre, outille la filière bois », par la création, l'équipement et la mise en service d'une infrastructure destinée à accueillir une ou plusieurs activités économiques participant à la filière bois.

Il renvoie aussi à deux considérations de moyens du PCDR :

- *« Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement », par le souci de création d'activités nouvelles orientées vers l'avenir qu'il présuppose ;*
- *« Un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) », par la coordination des acteurs de la filière bois qu'il engagera.*

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Espace ressources locales (PM-2-1) ;
- Création d'un quai de déchargement ferroviaire (PM-3-18) ;
- Requalification du PAE bois (PI-2-2) ;
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3).

Fiche-projet / PM-3-18 / Création d'un quai de chargement ferroviaire

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager et équiper un quai consacré au transbordement de marchandises de la route vers le rail et inversement.

La réalisation du projet implique de conclure la négociation engagée avec les entreprises locales concernées et le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (Infrabel) afin de déterminer l'endroit et le type de matériel (portique, etc.) les plus appropriés.

Il implique aussi l'existence d'un opérateur ferroviaire de proximité, disposant des agréments nécessaires pour composer les convois et assurer la manutention des marchandises.

2. Justification du projet

D'une part, plusieurs entreprises d'Etalle, proches les unes des autres, ont un type de production (poids, solidité, encombrement), une portée de marchés (exportation) et une taille critique suffisante (volumes produits) pour justifier le recours au chemin de fer, à la fois pour leur approvisionnement en matières premières et pour l'expédition d'une part importante de leur production : *Nestlé Waters, Art Bois, Scidus, Gaume Logistics*.

Toutes ont déclaré à la Commune leur intérêt pour cette solution de transport. Et l'une en a fait usage dans le passé (*Nestlé Waters*).

D'autre part, existe un diverticule ferré à une voie et à fonction économique, qui, depuis la gare de Marbehan, dessert les zones d'activité de Gantaufet et de Huombois. Il est toujours officiellement actif et entretenu, mais en pratique inutilisé²⁷⁸.

En outre, d'une manière beaucoup plus globale, l'époque exige que des initiatives et des engagements concrets soient pris en faveur de modes de transport moins dangereux et moins émetteurs de gaz à effet de serre que la route.

Par conséquent, ce projet constitue un rouage important de la mécanique générale de basculement partiel de la route au rail, à l'échelle du territoire d'Etalle, du transport de marchandises.

Il est aussi de nature à aider les entreprises locales à s'inscrire dès à présent, de manière concurrentielle, dans un schéma d'avenir de nécessaire réduction de leur empreinte carbone, et à maintenir le haut degré de développement et attractivité économiques de la commune et de ses zones d'activité en particulier.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *L'insuffisance d'inscription de la Commune dans la dynamique du développement durable et de l'énergie verte.*
- *Des sites à potentiel non utilisés.*

²⁷⁸ Le tracé entre Marbehan et Huombois correspond à l'ancienne ligne n°155 qui reliait Marbehan à Virton puis à Ecouvies (F). Le tronçon vers le zoning de Gantaufet a été créé en site neuf pour desservir l'usine Valvert (ligne industrielle 289).

Le caractère rural du projet tient en la réduction de la circulation des poids-lourds sur les routes, dans les villages et les bois de la commune, partant en une meilleure préservation de la qualité de l'air et de l'environnement de l'espace rural.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « A dix ans, un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et, plus précisément, l'objectif spécifique « Un territoire qui augmente son espace pour entreprendre, outille la filière bois », par l'installation d'un équipement nouveau, original, qui donnera un avantage concurrentiel aux entreprises et zones d'activité du territoire.

Il soutient également cet autre objectif spécifique « Un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique », par la réduction des émissions de gaz à effet de serre à laquelle contribuera cet équipement neuf et la coordination d'acteurs économiques qu'il requerra.

Il renvoie aussi à trois considérations de moyens du PCDR :

- « Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement », par le souci de création d'un équipement d'avenir ;
- « Un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats », par la coordination et la coopération des entreprises qu'il engagera ;
- « Un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements », par la réduction du trafic routier qu'il entraînera.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12) ;
- Requalification du PAE bois (PI-2-2) ;
- Création d'un atelier rural filière bois (PM-3-17) ;
- Salon de l'économie et de l'emploi (PI-2-3).